

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01361

Numéro SIREN : 443 867 064

Nom ou dénomination : AAD FRANCE PRESENCE

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2022 sous le numéro de dépôt 6656

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN

443867064

Code activité (NAF)

Désignation et adresse du déclarant :

SAS AAD FRANCE PRESENCE

9609Z

5 AVENUE SAINTE VICTOIRE

AIX EN PROVENCE 13100

Téléphone

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

☐

Code monnaie :

EUR

Désignation du conseil :

Certifié conforme

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 443867064

Code activité (NAF)

Désignation et adresse

SAS AAD FRANCE PRESENCE

9609Z

5 AVENUE SAINTE VICTOIRE

AIX EN PROVENCE 13100

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration :

NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)

IS1

Catégorie fiscale

BI

Régime fiscal :

RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)

IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :

01/01/2021

Date de clôture de l'exercice ou période N :

31/12/2021

Durée de l'exercice ou période N :

12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1

31/12/2020

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 :

12

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

18/05/2022

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 5 AVENUE SAINTE VICTOIRE 13100 AIX-EN-PROVENCE Durée de l'exercice précédent : 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

					Exercice N clos le, 31/12/2021	Exercice N-1
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC		
		Frais de développement	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	121 286,37	27 740,35
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	4 382 964,55	113 050,00
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières	BH	BI	17 281,44	17 281,00
		TOTAL (II)	BJ	BK	121 286,37	4 427 986,34
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 410,00	169 738,00
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	430 061,91	1 049 851,67
		Autres créances (3)	BZ	CA	633 661,55	824 640,00
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	1 191 432,25	2 174 822,00
Comptes de Régularisation		Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	5 479,46	10 276,00
		TOTAL (III)	CJ	CK	430 061,91	2 883 834,93
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	551 348,28	7 311 821,27
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété :			Stocks :		Créances :	

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

Néant

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 37 000,00)				DA	37 000,00	37 000,00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	28 003,12	28 003,00	
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)				DC			
	Réserve légale (3)				DD	3 700,00	3 700,00	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3) Dont réserve spéciale des provi pour fluctuation des cours B1)				DF			
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi EJ)				DG	46 800,00	46 800,00	
	Report à nouveau				DH	(1 425 070,06)	(1 014 609,00)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	(485 769,25)	(410 462,00)	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées				DK			
	TOTAL (I)				DL	(1 795 336,19)	(1 309 568,00)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
Avances conditionnées				DN				
TOTAL (II)				DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	210 454,78	253 651,00	
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR	210 454,78	253 651,00	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	137 384,01	270 365,00	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	5 618 496,51	3 731 780,00	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	64 558,36	115 672,00	
	Dettes fiscales et sociales				DY	869 854,72	904 957,00	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	1 789 774,00		
	Autres dettes				EA	416 635,08	170 390,00	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB			
	TOTAL (IV)				EC	8 896 702,68	5 193 164,00	
	Écarts de conversion passif (V)				ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	7 311 821,27	4 137 247,00	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Écart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	3 145 059,10		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise AAD FRANCE PRESENCE								Néant	
			Exercice N					Exercice N-1	
			France		Exportations et y raisons intracommunautaire		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens	FD		FE		FF		
		services	FG	4 040 589,02	FH		FI	4 040 589,02	3 825 390,00
	Chiffres d'affaires nets		FJ	4 040 589,02	FK		FL	4 040 589,02	3 825 390,00
	Production stockée						FM		
	Production immobilisée						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	78 210,65	103 629,00
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	137 394,40	39 236,00
	Autres produits (1) (11)						FQ	218,55	16 326,00
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 256 412,62	3 984 581,00
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	600,00
Variation de stock (marchandises)						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV			
Autres achats et charges externes (3)						FW	795 500,88	632 830,00	
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	99 248,32	102 095,00	
Salaires et traitements						FY	3 093 370,42	3 066 963,00	
Charges sociales (10)						FZ	404 203,34	429 162,00	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	13 259,88	14 135,00
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	252 584,05	135 208,00
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)						GE	75 110,05	28 651,00	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 733 876,94	4 427 952,00	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(477 464,32)	(443 371,00)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	61 150,00	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	574,00	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	61 724,00	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	59 958,05	36 613,00
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	59 958,05	36 613,00
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 765,95	(36 613,00)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(475 698,37)	(479 984,00)	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise AAD FRANCE PRESENCE										Néant			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	111 036,29	50 494,00	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	51 874,91	101 138,00	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	162 911,20	151 632,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	164 303,85	82 110,00	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	8 678,23		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	172 982,08	82 110,00	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(10 070,88)	69 522,00	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	4 481 047,82	4 136 213,00	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	4 966 817,07	4 546 675,00	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(485 769,25)	(410 462,00)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG	111 036,29	50 494,00	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	164 270,75	81 607,00	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	574,00		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	58 314,00	35 195,00	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6 ter)	Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC			
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquième)							RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	54 072,34	13 668,00	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exercice (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires facultatives		A6		obligatoires		A9					
		dont cotisations facultatives Madelin					A7						
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne					A8						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) ci-dessous en joignant en annexe) :								Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
TOTAL GENERAL													
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
									Charges antérieures	Produits antérieurs			
AJUST ECART ENTRE DI ET OD PAIE 2020									11 468,07				
ECART DE REGLEMENT									16,31				
EDFPRO 2020 (SANS JUSTIF)									1 548,02				
EXT AJUST ECART ENTRE DI ET OD PAIE 2020									(720,57)				
EXT ECART URSSAF 2017 AAD SIEGE SUITE PRESCRIPTION TRIENNALE									697,00				
TOTAL GENERAL									164 270,75	111 036,29			

DGFIP N° 2053 2022

Extension 1

AAD FRANCE PRESENCE

[illegible]

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2022

Extension 2

AAD FRANCE PRESENCE

(7) Détail produits et charges sur exercices antérieurs (état annexe)	Ch. antérieures	Pr. antérieurs
Ecart de règlement	77,39	
FRAIS RETARD DECLARATION COT AG2R 2019	4,80	
FRAIS RETARD DECLARATION COT AG2R 2020	9,60	
GEG - 993900S - 30/09/20->31/12/20	1 684,30	
INVERSION REJET DE PA FPC0130000043 --> FPC0690000277 (LYON)	17,22	
L EST METROPOLE HABITAT-LOYER 12/2021	151,24	
M AGEMETRA - 501968 - ABS A2020 - DO 29/09/2020	41,25	
M SMI38 - 130217 - NOVEMBRE 2020 DO:08/12/2020	50,00	
M SST EN SAVOIE - 173043 - COTISATION CPLTAIRE 12/20	95,00	
M STSS - 171929 - 10/20 - DO 06/11/20	95,00	
ORANGE AAD FP - 2017 -> 2021	6 583,00	
PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES 2013	220,74	
REGUL SOLDE MUTUELLE ANTERIEUR A CPMS	3 399,84	
REGUL SOLDE MUTUELLE CPTÉ 437500	137 004,64	
RICOH - 924448649 - T4/20	80,57	
SOLDE AMG ALPES DEMENAGEMENT 2020	243,00	
SOLDE FIDUCIAL 2020	18,00	
SOLDE RICOH 2020	339,79	
TOTAL ENERGIE (SANS JUSTIF)	490,74	
VILLE DE LIBOURNE-ABO-HLIB-260-ABNMT 06/2020-06/2021	240,00	
VILLE DE LIBOURNE-ABO-HLIB-261-ABNMT 06/2020-06/2021	240,00	
WEDOOGIFT (SANS JUSTIF)	175,80	
AJUST ECART ENTRE DI ET OD PAIE 2020		10 026,93
ANNULE Profit sur écritures 2016 à 2020, ex-client		(66,36)
ECART DE REGLEMENT		6,85
Ecart de règlement		188,06
Ext CHQ 8014662 VAR FPE0730300024 FP CHAMBERY		517,80
Ext CHQ 8014664 STC FPE0730300031 FP CHAMBER		346,15
Ext CHQ 8014665 STC FPE0790300030 FP CHAMBERY		741,74
Ext CHQ 8014668 STC FPE0330100027 FP BORDEAUX		900,00
Ext CHQ 8014669 STCFPE073000014E FR CHAMBERY		1 000,00
Ext CHQ 8014686 STC FPE0730000186 FP CHAMBERY		14,34
Ext CHQ 8014690 - STC - FPE07300001AT - FP CHAMBERY		629,68
Ext CHQ 8014695 - SAISIE - FPE0690000049 - FP LYON		66,59
Ext CHQ 8014699 STC FPE01300000AV - FP AIX		37,79
Ext CHQ 8025091 RBT TROP PERCU FPC03800003K5		35,00
Ext CHQ 8031468 RBT TROP PERCU FPC03800003MF		51,87
Ext CHQ 8031469 RBT TROP PERCU FPC03800003L2		1,49
Ext CHQ 8031470 RBT TROP PERCU FPC03800003K5		20,75
Ext Comptabilisation du bordereau nr. 561364		4,35
Ext Comptabilisation du bordereau nr. 565407		797,72
Ext Comptabilisation du bordereau nr. 565409		225,47
Ext Comptabilisation du bordereau nr. 565412		70,37
Ext Comptabilisation du bordereau nr. 568462		97,28
Ext Comptabilisation du bordereau nr. 568463		928,68
Ext Comptabilisation du bordereau nr. 584186		25,17
Ext Comptabilisation du bordereau nr. 611794		70,83
Ext Comptabilisation du bordereau nr. 611967		30,01
Ext Comptabilisation du bordereau nr. 621015		367,01
TOTAL	151 261,92	17 135,57
SOMME DES EXTENSIONS	151 261,92	111 036,29

DGFIP N° 2053 2022

AAD FRANCE PRESENCE

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2022

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui		Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencement et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencement aménagements divers					KV	44 972,00	KW		KX	7 113,61	
		Matériel de transport					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	91 356,00	LC		LD	5 585,11	
		Emballages récupérables et divers					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	136 328,00	LO		LP	12 698,72	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	113 050,00	8V		8W	4 269 914,55
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	17 281,00	1U		1V	0,44		
TOTAL IV						LQ	130 331,00	LR		LS	4 269 914,99		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	266 659,00	ØH		ØJ	4 282 613,71	
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
					1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et an constructions			IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	52 085,61	MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	96 941,11	MU		
		Emballages récupérables divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	149 026,72	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY	4 382 964,55	ØZ	
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	17 281,44	2G			
TOTAL IV				I3		NJ		NK	4 400 245,99	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	4 549 272,71	ØM		

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION IGFIP N° 2054-bis 2022 SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

Néant ☐ X

Exercice N clos le : 31/12/2021

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision spéciale.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2022

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	inst. générales, agencements aménagements divers	QD	35 769,00	QE	3 661,08	QF		QG	39 430,08
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	72 258,00	QM	9 598,29	QN		QO	81 856,29
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	108 027,00	QV	13 259,37	QW		QX	121 286,37
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON	108 027,00	OP	13 259,37	OQ		OR	121 286,37

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorp.		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICESMontant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Désignation de l'entreprise AAD FRANCE PRESENCE

Néant

Nature des provisions			Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
			1	2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)		3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)		3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires		3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)		3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I		3Z	TS		TT		TU		
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A	4B	2 200,00	4C		4D	2 200,00
Provisions pour garanties données aux clients		4E	253 652,00	4F	6 477,69	4G	51 874,91	4H	208 254,78	
Provisions pour pertes sur marché terme		4J		4K		4L		4M		
Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S		
Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W		
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A		
Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E		
Provisions pour renouvellement de immobilisations		5F		5H		5J		5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER		
Provisions pour charges sociales fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z	253 652,00	TV	8 677,69	TW	51 874,91	TX	210 454,78	
Provisions pour dépréciation		sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
	- corporelles		6E	6F		6G		6H		
	- titres mis en équivalence		Ø2	Ø3		Ø4		Ø5		
	- titres de participation		9U	9V		9W		9X		
	- autres immobilisations financières (1)		Ø6	Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours		6N	6P		6R		6S		
	Sur comptes clients		6T	260 800,00	6U	252 583,97	6V	83 322,06	6W	430 061,91
	Autres provisions pour dépréciation (1)		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B	260 800,00	TY	252 583,97	TZ	83 322,06	UA	430 061,91
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	514 452,00	UB	261 261,66	UC	135 196,97	UD	640 516,69
Dont dotations et reprises	{	- d'exploitation	UE	252 584,05	UF	83 322,06				
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ	8 678,23	UK	51 874,91				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article									10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'annexe III au CGI.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Extension 1

AAD FRANCE PRESENCE

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Extension 2

AAD FRANCE PRESENCE

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2022

Désignation de l'entreprise AAD FRANCE PRESENCE

Néant ☐

CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations							UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)							UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières							UT	17 281,44	UV		UW	17 281,44
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux							VA	71 290,66			71 290,66	
	Autres créances clients							UX	1 408 622,92	1 408 622,92			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*			Provision pour dépréciation antérieurement constituée*			UO						
	Personnel et comptes rattachés							UY	18 578,23	18 578,23			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux							UZ	77 000,77	77 000,77			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée						VB	3 803,42	3 803,42			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés						VN	22,83	22,83			
		Divers						VP	326 799,12	326 799,12			
	Groupe et associés (2)							VC	159 693,33			159 693,33	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)							VR	47 763,85	47 763,85			
	Charges constatées d'avance							VS	5 479,46	5 479,46			
	TOTAUX							VT	2 136 336,03	VU	1 888 070,60	VV	248 265,43
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice					VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice					VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											VF
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y								
Autres emprunts obligataires (1)					7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG								
			à plus d'1 an à l'origine		VH	137 384,01			137 384,01				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A	4 236,94	4 236,94						
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	64 558,36	64 558,36						
Personnel et comptes rattachés					8C	445 051,51	445 051,51						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	395 555,32	395 555,32						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée				VW	26 267,67	26 267,67						
	Obligations cautionnées				VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	2 980,22	2 980,22						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J	1 789 774,00	1 789 774,00						
Groupe et associés (2)					VI	5 614 259,57			5 614 259,57				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	416 635,08	416 635,08						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie					ZZ								
Produits constatés d'avance					8L								
TOTAUX					VY	8 896 702,68	VZ	3 145 059,10	5 751 643,58				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	141 620,95	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK								

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2022

Désignation de l'entreprise AAD FRANCE PRESENCE										Néant ☐			
										Exercice N, clos le : 31/12/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA		
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.) Fraction des loyers à réintégrer dans le d'un crédit bail immobilier et de levée d'actif Provisions et charges à payer non déduites (cf. tableau 2058-B, cadre III) Amendes et pénalités	WD		Amortissements excédentaires (art. 39 CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	3 310,48					
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 310,48							
		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB								
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2058-B)	XX		XW	33,10					
		WJ	33,10	Charges financières (art. 39-1-3° et 212)	XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7					
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0%										I8		
	Fraction imposable des plus-values { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										ZN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										WN		
											WO		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DON		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW		WQ	13 874,00			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										WR	17 217,58		
II. DÉDUCTIONS										WS	485 769,25		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV	
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH	
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WP	
		Régime des sociétés mères et des filiales										WW	
		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										XB	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										I6		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										WZ		
	Majoration d'amortissement										XA	58 093,00	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 sexies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		ZY		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV		Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		XD		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités nouvelles (art. 44 quaterdecies)	XC		XF		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG	12 838,00					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC								
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD								
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI								
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL											
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL													
TOTAL II										XH	556 700,25		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)										XI			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)													
RÉSULTAT FISCAL													
BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN			
										XO	539 482,67		

DGFIP N° 2058-A 2022

AAD FRANCE PRESENCE

[illegible]

TOTAL	13 874,00
--------------	------------------

SOMME DES EXTENSIONS	13 874,00
-----------------------------	------------------

[illegible]

TOTAL	12 838,00
--------------	------------------

S O M M E D E S E X T E N S I O N S	12 838,00
--	------------------

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2022

Désignation de l'entreprise AAD FRANCE PRESENCE				Néant	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	2 259 657,00
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	2 259 657,00
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	539 482,67
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	2 799 139,67
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'a				ZT	
39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice					
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déduc			ZV		ZW
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI					
Provisions pour risques et charges					
			8X		8Y
			8Z		9A
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9B		9C
Provisions pour dépréciation					
			9D		9E
			9F		9G
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9S		9T
TOTALAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2022

Extension 1

AAD FRANCE PRESENCE

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise AAD FRANCE PRESENCE										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	(1 014 609,00)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { réserves légales Autres réserves		ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	(410 462,00)		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions		ZF				
						Report à nouveau		ZG	(1 425 070,06)			
	TOTAL I		ØF	(1 425 071,00)		N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II		ZH	(1 425 070,06)			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)												
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7			YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance							YT				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens en location pour une durée > 6 mois)				J8	96 077,00		XQ	122 489,11			
	– Personnel extérieur à l'entreprise							YU	125 872,62			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS				
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	547 139,15			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	795 500,88			
	– Taxe professionnelle, CFE, CVAE							YW	14 336,00			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	84 912,32			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	99 248,32			
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée							YY	256 758,76			
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	135 912,12			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DSN de 2020)							ØB	3 104 663,86			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition							ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société							ZK	1,10 %			
	– Numéro de centre de gestion agréé		XP		– Filiales et participations : (Liste au 20/11/2021 prévue par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1		
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise							RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre du CGI							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL	
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC	
	Groupe résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO	
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD \(Régime des groupes de sociétés\)](#)

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES JGFIP N° 2059-A 2022

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

Néant

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements		Valeur résiduelle
1		2	3	4	5		6
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
7		8	9	10			11
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés

Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés

Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges par une disposition légale

Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975

Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice

Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme

Divers (détail à donner sur une note annexe)*

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975	+					
17							
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %						

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES DGFIP N° 2059-A 2022

Extension

AAD FRANCE PRESENCE

Nature					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					

TOTAL					
--------------	--	--	--	--	--

S O M M E D E S E X T E N S I O N S					
--	--	--	--	--	--

[illegible]

	TOTAL					
--	-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

DGFiP N° 2059-B 2022

Néant

X

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)</i>				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)</i>	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
	(à préciser) au titre de :	N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Extension

AAD FRANCE PRESENCE

Plus values réintégrées dans les résultats des sociétés bénéficiaires des apports

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

JGFiP N° 2059-C 2022

Désignation de l'entreprise AAD FRANCE PRESENCE

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-valeur de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 %

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 2
(art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) .

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a c) cices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entrepri: AAD FRANCE PRESENCE

Néant

☒**I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complém d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spécia à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours d l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise AAD FRANCE PRESENCE

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021

Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	149,81
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 040 589,02
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	21 715,70
Total 1	OX	4 062 304,72

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	218,55
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	56 344,38
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	56 562,93

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	36 240,10
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	640 385,36
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	119 475,42
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	72 747,49
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	868 848,37

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	3 250 019,28
-----------------------------	------------------------------------	----	--------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-AD)	SA	3 250 019,28
---	----	--------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.

vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CV (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	
--	----	--

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	4 062 304,72
---	----	--------------

Effectifs au sens de la CVAE	EY	
------------------------------	----	--

Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
---	----	--

Période de référence	du	GY		au	GZ	
----------------------	----	----	--	----	----	--

Date de cessation	HR	
-------------------	----	--

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2022

Néant

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2,00	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	1 000,00
---	-----------	-----------------------------------	---	-----------	---------------------------------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	
---	-----------	----------------------	---	-----------	----------------------

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	SAS FINANCIERE OUI CARE		
-----------------	----------------------------------	--------------	--	--	--

N° SIREN (si société établie en France)	834155988	% de détention	94,90	Nb de parts ou actions	949,00
---	--	----------------	------------------------------------	------------------------	-------------------------------------

Adresse :	N°	85	Voie	BD MARIE ET ALEXANDRE OYON	
-----------	----	---------------------------------	------	---	--

Code Postal	72100	Commune	LE MANS	Pays	FR
-------------	------------------------------------	---------	--------------------------------------	------	---------------------------------

Forme juridique	SAS	Dénomination	OUI CARE DOTATION		
-----------------	----------------------------------	--------------	--	--	--

N° SIREN (si société établie en France)	834536153	% de détention	5,10	Nb de parts ou actions	51,00
---	--	----------------	-----------------------------------	------------------------	------------------------------------

Adresse :	N°	85	Voie	BD MARIE ET ALEXANDRE OYON	
-----------	----	---------------------------------	------	---	--

Code Postal	72100	Commune	LE MANS	Pays	FR
-------------	------------------------------------	---------	--------------------------------------	------	---------------------------------

Forme juridique		Dénomination			
-----------------	----------------------	--------------	----------------------	--	--

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
---	----------------------	----------------	----------------------	------------------------	----------------------

Adresse :	N°		Voie		
-----------	----	----------------------	------	----------------------	--

Code Postal		Commune		Pays	
-------------	----------------------	---------	----------------------	------	----------------------

Forme juridique		Dénomination			
-----------------	----------------------	--------------	----------------------	--	--

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
---	----------------------	----------------	----------------------	------------------------	----------------------

Adresse :	N°		Voie		
-----------	----	----------------------	------	----------------------	--

Code Postal		Commune		Pays	
-------------	----------------------	---------	----------------------	------	----------------------

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre		Nom Patronimique et prénom(s)			
-------	----------------------	-------------------------------	----------------------	--	--

Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
-------------	----------------------	----------------	----------------------	------------------------	----------------------

Naissance	Date		N° Département		Commune		Pays	
-----------	------	----------------------	----------------	----------------------	---------	----------------------	------	----------------------

Adresse :	N°		Voie			
-----------	----	----------------------	------	----------------------	--	--

Code postal		Commune		Pays	
-------------	----------------------	---------	----------------------	------	----------------------

Titre		Nom Patronimique et prénom(s)			
-------	----------------------	-------------------------------	----------------------	--	--

Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
-------------	----------------------	----------------	----------------------	------------------------	----------------------

Naissance	Date		N° Département		Commune		Pays	
-----------	------	----------------------	----------------	----------------------	---------	----------------------	------	----------------------

Adresse :	N°		Voie			
-----------	----	----------------------	------	----------------------	--	--

Code postal		Commune		Pays	
-------------	----------------------	---------	----------------------	------	----------------------

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

44386706400273

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AAD FRANCE PRESENCE

ADRESSE (voie)

5 AVENUE SAINTE VICTOIRE

CODE POSTAL

13100

VILLE

AIX-EN-PROVENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3,00

Forme juridique

SARL

Dénomination

AAD FRANCE PRESENCE PARIS

N° SIREN (si société établie en France)

491475257

% de détention

94,90

Adresse :

N°

7

Voie

RUE ALBERT BAYET

Code Postal

75013

Commune

PARIS 13

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

HANDI HOME

N° SIREN (si société établie en France)

524700911

% de détention

94,90

Adresse :

N°

31

Voie

CRS GAMBETTA

Code Postal

33400

Commune

TALENCE

Pays

FR

Forme juridique

SARL

Dénomination

LE BERARD

N° SIREN (si société établie en France)

801208786

% de détention

94,90

Adresse :

N°

4

Voie

ALL DE L ATRIUM

Code Postal

38640

Commune

CLAIX

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



DGFIP N° 2065 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					
Si PME innovantes cocher la case ci-contre									
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)									
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
Désignation de la société: AAD FRANCE PRESENCE						SIRET	44386706400273		
Adresse du siège social:						Ancienne adresse en cas de changement:			
5 AVENUE SAINTE VICTOIRE AIX EN PROVENCE 13100									
RÉGIME FISCAL DES GROUPES									
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)									
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:									
SIRET									
B ACTIVITE									
Activités exercées		9609Z				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)									
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				Bénéfice imposable à 15%			
		Déficit		539 482,67		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%			
		PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quindecies)			
						Autres PV imposables à 19%			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches									
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies		Société d'investissement immobilier côtée		Autres dispositifs			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Territoire entrepreneur, art 44 octies A							
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐									
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%									
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC									
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :									
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :									
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-c									
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :									
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE									
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				oui, indication du logiciel utilisé					
ECF				Désignation du prestataire					
Nom et adresse du comptable:						Nom et adresse du conseil:			
S/I : ☐						☐			
Société/Indépendant) Tél :						Tél :			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:									
Visa : CGA ☐		Visa : Viseur conventionné ☐		N° d'agrément :					
Nom :				Tél :					
Adresse :									

DGFIP N° 2065 BIS 2022

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE	Néant	☒
---	-------	-------------------------------------

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2022

Extension 1

AAD FRANCE PRESENCE

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact		autres frais professionnels	
				indemnités forfaitaires	remboursmts	indemnités forfaitaires	remboursmts

DGFIP N° 2065 BIS 2022

AAD FRANCE PRESENCE

4 - Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c), et (d) du 2065 bis

[illegible]

	TOTAL	
--	-------	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065
Extension 3

DGFiP N° 2065 BIS 2022

AAD FRANCE PRESENCE

J - DIVERS

Adresse des autres établissements

DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC
2022

AAD FRANCE PRESENCE

[illegible]

		TOTAL	
--	--	--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY
2022

AAD FRANCE PRESENCE

[illegible]

	TOTAL	
--	--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
-----------------------------	--

DÉTAIL DES CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES CA19CHAREP

AAD FRANCE PRESENCE

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

CA20CHAAVA
2022

AAD FRANCE PRESENCE

[illegible]

TOTAL			
-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS			
-----------------------------	--	--	--

CA21PROAVA
2022

AAD FRANCE PRESENCE

[illegible]

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

**SCIICSUIM
2022**

AAD FRANCE PRESENCE

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)				

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :				Total :			

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

SUIV219REC

it de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant bénéficié
d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI) - recto

2022

AAD FRANCE PRESENCE

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	44386706400273	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

SUIV219VER
2022

**État de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises
ayant bénéficié d'une imposition au taux de 19% (Art. 219-I-f du CGI) - verso**

AAD FRANCE PRESENCE

III - ÉTAT DE SUIVI

[illegible]**TOTAL**

--	--	--	--	--

SOMME DES EXT.

--	--	--	--	--

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4
2022

AAD FRANCE PRESENCE

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	AAD FRANCE PRESENCE 5 AVENUE SAINTE VICTOIRE 13100 AIX-EN-PRO
Numéro SIRET du principal établissement	44386706400273
Code APE	

Adresse du siège si différente

I - Résultat de l'exercice

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois/12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k		

l	III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	
---	--	--

m	IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)	
---	---	--

ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATIQUEE
En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

DEDUCTION
2022

AAD FRANCE PRESENCE

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								
TO TAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
Option de souscription d'action								
TO TAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								
TO TAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
TO TAL GÉNÉRAL								
MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUEE (Différence entre les totaux des colonne A et B)								

**Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI**
(BOI-LETTRE -000230-20140728)

**DRESZONE
2022**

AAD FRANCE PRESENCE

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :		Capital détenu			
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse		Droits de vote		Droits à dividendes	
		Nombre	%	Nombre	%

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

**Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI**

**DRESZONE
2022**

Extension

AAD FRANCE PRESENCE

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2
2022

AAD FRANCE PRESENCE

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

AAD FRANCE PRESENCE

Numéro SIRET du principal établissement

44386706400273

Code APE

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 2/2
2022

AAD FRANCE PRESENCE

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE : Cession

SC : Souscription au capital

AN : Annulation

RA : Rachat

**Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition
taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris da
ne série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 200
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)**

**OPTANC219F
2022**

AAD FRANCE PRESENCE

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

AAD FRANCE PRESENCE

Numéro SIRET du principal établissement 44386706400273

Code APE

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le _____ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code
général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre
des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les
conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à _____ le : _____

HOLDING - TABLEAU DE SUIVI STATISTIQUE
RELATIF À L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT DES FONDS BÉNÉFICIAIRE DES
AVANTAGES FISCAUX prévus aux articles 199 Terdecies-0 a et 885-0 V bis du CGI

RESCOFIN
2022

AAD FRANCE PRESENCE

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année

- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

N°	Dénomination des sociétés financées	Code postal	Forme juridique	Code Siren	Année de création	Type d'entreprise ¹	Code activité (APE-NACE)

Montant total de la participation	Pourcentage du capital détenu	Flux annuel investi en capital	Montant des autres financements	Flux annuel en autres financements	Stade d'investissement ²	Type d'avantage fiscal ³

Investisseurs- personnes physiques (Nom, prénom et adresse)	

¹ **Table IPI**
PME - Petite et moyenne entreprise
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
GE - Grande entreprise

² **Table IP2**
CRI - Capital risque
CDE - Capital développement
CTR - Capital transmission
CRE - Capital retournement

³ **Table IP3**
IR - Réduction d'impôt IR
ISF - Réduction d'impôt ISF



Désignation de l'entreprise :	AAD FRANCE PRESENCE
Montant de la dotation autorisée :	
Montant de la dotation effectivement pratiquée :	
Montant de la dotation antérieure rapportée au bénéfice imposable :	

[illegible]

DGFIP N° 2025-A 2022

AAD FRANCE PRESENCE

[illegible]



PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :	AAD FRANCE PRESENCE
Montant des dépenses effectuées	
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice	
Montant prélevé sur les provisions	



ZFU - Bailleurs d'immeubles
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation

ZFU - Transfert d'activités dans une Zone Franche Urbaine
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

Lieux où était exercée cette activité :

Lieu d'exercice de l'activité	
Lieu d'exercice de l'activité	

Services des impôts où ont été déposées les déclarations de résultat

Service des impôts	
Service des impôts	

Subventions et aides accordées par l'Etat et les collectivités publiques

Nature	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--



Désignation de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

[illegible]



AAD FRANCE PRESENCE

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

A	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice	
TOTAL (B)					
C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL (C)					

Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation des titres de participation et des immeubles de placement
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

Extension

AAD FRANCE PRESENCE

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

TOTAL			
--------------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)			
---------------------------------------	--	--	--

C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)			
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)				
---------------------------------------	--	--	--	--

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS

(Article 220 quinquies du code général des impôts)

AAD FRANCE PRESENCE

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit ☐

2 - du déficit d'ensemble dugroupe (art. 223 A du CGI) ☐

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : _____ clos le : _____

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION		Exercice N-1		
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	31%	28%	15%
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2			
Calcul du bénéfice exclu				
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3			
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt				
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4			
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5			
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6			
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7			
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt				
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8			
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9			
Ligne 9 x [(ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2)	10			
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11			
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12			
2. IMPUTATION DU DÉFICIT				
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13			
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14			
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)		15		
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT				
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le*	01/01/2021	et clos le :	31/12/2021	16
				539 482,67
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)				17
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)				18
				539 482,67
4. MONTANT DE LA CRÉANCE				
Totalisation des sommes portées ligne 14				19
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS				
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu parla société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :				20

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS

Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Dénomination de l'entreprise : AAD FRANCE PRESENCE

Numéro SIRET : 44386706400273

Déclarant :

Date : _____ Nom du signataire : _____
Lieu : _____ Qualité du signataire : _____

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

Nombre Total de parts		TOTAL (y compris extensions)				
-----------------------	--	--	--	--	--	--

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortissements	Total par associé
	Transports de biens 7	Autres charges externes 8	Impôts, taxes et versements assimilés 9	Salaires et appointements 10	Congé payés 11	Congé payés sécurité sociale et de prévoyance 12	Charges financières 13		

TOTAL (y compris ext.)									
----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS

Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens

qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Extension

DGFiP N° 2036 BIS 2022

AAD FRANCE PRESENCE

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète)		Location mobilières et immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations
	1	2	3	4	5	6

Nombre Total de parts		TOTAL				
-----------------------	--	-------	--	--	--	--

	SOMME DES EXTENSIONS				
--	----------------------	--	--	--	--

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortisse- ments	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et					
				appointements	Congé payés				
	7	8	9	10	11	12	13	14	15

TOTAL									
SOMME DES EXTENSIONS									

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SAS AAD FRANCE PRESENCE

Adresse 9609Z 5 AVENUE SAINTE VICTOIRE AIX EN PROVENCE 13100

N° Siren 443867064

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisi- tion	Valeur d'acquisi- tion	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-valeur en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante ::

E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social

D - Exercice de fait du pouvoir de décision

T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION
DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Extension

AAD FRANCE PRESENCE

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acqui- sition	Valeur d'acqui- sition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTÉRIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIÈRES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES CAPACITÉS DE DEDUCTION INEMPLOYÉES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination : AAD FRANCE PRESENCE

SIRET : 44386706400273

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : AAD FRANCE PRESENCE

SIRET : 44386706400273

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

	1	2	3	4	5
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					

	6	7	
		Résultat net imposable à taux réduit	
	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
TOTAL			

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : AAD FRANCE PRESENCE

SIRET : 44386706400273

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit issu de l'invention
TOTAL	

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément
TOTAL	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

Néant : ☒

PME au sens communautaire ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

N° SIREN

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

AAD FRANCE PRESENCE

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et <u>et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques</u>	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées <u>aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs</u>	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification <u>d'exploitation à haute valeur environnementale</u>	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
--------------	--

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
--------------	--

Total Autres crédits d'impôts

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE (Suite)

AAD FRANCE PRESENCE

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	

TOTAL	
--------------	--

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	

TO TAL	
---------------	--



REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV – MECENAT – Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		SIREN ou RNA	Nomet adresse	SIREN ou RNA	Nomet adresse	

	TOTAL
--	-------

	SOMME DES EXTENSIONS
--	----------------------

SAS AAD FRANCE PRESENCE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 37.000 €

SIEGE SOCIAL : AIX EN PROVENCE (13100), 5 AVENUE SAINTE VICTOIRE

443 867 064 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2022

Le 30 juin 2022 à 10 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le président.

Sont présents ou représentés :

- **Financière Oui Care** représentée par Monsieur Guillaume RICHARD,
Propriétaire de : 949 actions
- **Oui Care Dotation** représentée par Madame Félicie RICHARD,
Propriétaire de : 51 actions

Soit un total de **1 000 actions**

Sur les **1 000 actions** composant le capital social.

Monsieur Guillaume RICHARD préside la séance en représentant de la SAS Financière Oui Care, Présidente.

Les commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués :

- KPMG S.A. est absent et excusé,

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent **1 000 actions** sur les actions composant le capital social.

Monsieur le Président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Résolutions relevant de la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire est le suivant :

- Approbation des comptes sociaux, du rapport de gestion, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Pouvoirs.

PREMIÈRE RÉOLUTION : Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, du rapport sur les Comptes Annuels des Commissaires aux Comptes de l'exercice :

- approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés par le Président,
- qui font apparaître une perte nette de **485 769,25 €**uros.

La résolution est votée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION : Affectation du résultat.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'existence d'une perte de **485 769,25 €**uros décide de l'affectation et de la répartition suivante proposée par le Président :

- Affectation de **485 769,25 €**uros au compte "Report à Nouveau"

La résolution est votée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION : Conventions réglementées.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les opérations et les conventions conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et énoncées dans ce rapport.

La résolution est votée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION : Quitus au président.

L'Assemblée Générale approuve sans restriction ni réserve les actes de gestion accomplis par le président au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et lui donne, en conséquence, quitus entier et définitif et sans réserve pour l'exécution de son mandat et pour sa gestion.

La résolution est votée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION : Pouvoirs.

Aux fins de procéder aux formalités, l'Assemblée donne tous pouvoirs au président ou au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toute formalité pouvant être effectuée par une personne autre que le président.

La résolution est votée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le scrutateur et le secrétaire.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant :

- Continuité d'exploitation,
- Pouvoirs

PREMIERE RESOLUTION : Continuité d'exploitation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du président, et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2022, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres négatifs de (1 795 336) €uros pour un capital social de 37 000 €uros, statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

La résolution est votée à l'unanimité.

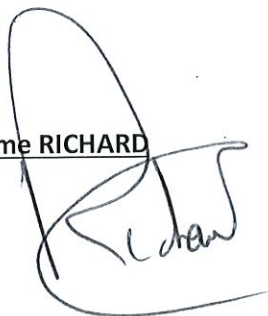
DEUXIEME RESOLUTION : Pouvoirs.

Aux fins de procéder aux formalités, l'Assemblée donne tous pouvoirs au président ou au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toute formalité pouvant être effectuée par une personne autre que le président.

La résolution est votée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le scrutateur et le secrétaire.

FINANCIERE OUI CARE représenté par son président Guillaume RICHARD



RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
APPELEE A APPROUVER LES COMPTES SOCIAUX
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Chers associés,

En application de l'article L 232-1 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2021, ainsi que le présent rapport de gestion exposant l'activité et la situation de la société à la clôture de l'exercice.

Ces comptes se clôturent sur une **perte nette comptable de 485 769,25 €uros**.

A compter de votre convocation, vous avez la faculté de poser par écrit les questions auxquelles le président vous répondra au cours de l'assemblée générale.

I – EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

L'exercice 2021 présente une hausse de l'activité de 6 % soit +215 199 € par rapport à 2020.

L'épidémie de COVID 19 qui touche actuellement le monde s'est déclarée en janvier 2020. En France, les mesures sanitaires et économiques destinées à faire face à cette épidémie ont été reconduites pour 2021. Sur cette année 2021, la société se trouve impactée de la manière suivante :

- Télétravail pour une partie du personnel administratif

La situation financière de notre société avant la crise actuelle conjuguée aux mesures mises en œuvre, tant pour assurer la continuité de nos activités que pour amortir les effets de cette crise, permettent d'assurer la continuité d'exploitation de notre société

En dépit de cette crise, AAD France Présence a investi avec l'acquisition de la société HANDI'HOME (janvier 2021) et Le Bérard (novembre 2021).

II –METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'a été opéré sur l'exercice 2021.

III – CHIFFRES CLEFS

Cet exercice social clos le 31.12.2021, se traduit ainsi par :

- Un Chiffre d’Affaires de 4 041 K€ Hors Taxes,
- Un Résultat d’Exploitation négatif de 477 K€
- Un résultat Exceptionnel déficitaire s’établissant à 10 K€
- Une Perte Nette Comptable de 486 K€.

IV – DEPENSES SOMPTUAIRES

Aucune réintégration des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été effectuée au titre de l'exercice écoulé.

V – DELAIS DE REGLEMENTS

Conformément au décret relatif à l’information des délais de paiement, vous trouverez ci-après :

- Le solde de nos dettes fournisseurs par date d’échéance :

Exercice 2019	< à 30 Jours	Dont dettes échues	>à 30 Jours	Dont dettes échues
Dettes fournisseurs	16 K€ dont 67 factures	1 K€ dont 18 factures	0 K€	0 K€
Exercice 2020	< à 30 Jours		>à 30 Jours	
Dettes fournisseurs	20 K€ dont 65 factures	0 K€	0 K€	0 K€
Exercice 2021	< à 30 Jours		>à 30 Jours	
Dettes fournisseurs	1 812 K€ dont 25 factures	1 K€ dont 1 facture	0 K€	0 K€

- Le solde de nos créances clients par date d’échéance :

Exercice 2019	< à 30 Jours	Dont créances échues	>à 30 Jours	Dont créances échues
Créances clients	1 140 K€ dont 8 033 factures	84 K€ dont 2 152 factures	0 K€	0 K€
Exercice 2020	< à 30 Jours		>à 30 Jours	
Créances clients	996 K€ dont 11 275 factures	109 K€ dont 2 296 factures	0 K€	0 K€
Exercice 2021	< à 30 Jours		>à 30 Jours	
Créances clients	1 089 K€ dont 14 552 factures	327 K€ dont 5 370 factures	0 K€	0 K€

VI – ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité de recherche et développement n’a eu lieu au cours de cet exercice au sein de la société AAD France Présence.

VI – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous n'avons pas de convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

VIII – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT NET AU 31 DECEMBRE 2021

Cet exercice se clôture au 31.12.2021 par une perte nette comptable de **485 769,25 €uros**, à affecter de la façon suivante :

- **485 769,25 €uros** en report à nouveau.

IX – DISTRIBUTION DES DIVIDENDES AU 31 DECEMBRE 2021

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes par action mis en distribution au titre des trois exercices précédents et de l'abattement correspondant :

Exercice de paiement	Dividendes
2018	0 €
2019	0 €
2020	0 €
2021	0 €

X – POURSUITE D'ACTIVITES

Les comptes faisant ressortir des capitaux propres négatifs de **1 795 336 €uros** pour un capital social de 37 000 €uros, il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société, la société ayant reçu le soutien de sa société mère, Financière Oui Care.

XI – PERSPECTIVES D'AVENIR

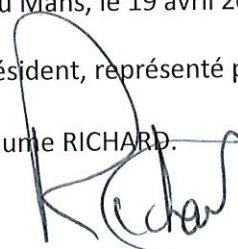
Par ailleurs, courant 2022, AAD France Présence va connaître une évolution de son périmètre avec l'acquisition du fonds de commerce AG+.

Je vous invite à approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les termes du présent rapport de gestion tels qu'ils vous sont présentés et à donner quitus au président de sa gestion tout au long de cet exercice clos le 31 décembre 2021.

Fait au Mans, le 19 avril 2022,

Le Président, représenté par

Guillaume RICHARD.





KPMG SA
40 Place de la République
CS81639
72016 Le Mans

AAD FRANCE PRESENCE SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
AAD FRANCE PRESENCE SAS
5 AVENUE SAINTE VICTOIRE 13100 AIX-EN-PROVENCE

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
40 Place de la République
CS81639
72016 Le Mans

AAD FRANCE PRESENCE SAS

5 AVENUE SAINTE VICTOIRE 13100 AIX-EN-PROVENCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la société AAD FRANCE PRESENCE SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAD FRANCE PRESENCE SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de droit
anglais ("private company limited by
guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de commerce, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, le 5 mai 2022

KPMG SA

Benoît Boddaert
Associé

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

1. Bilan Actif 2021

En €	Brut	Amort. & Provisions	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020	Variation en K€	Variation en %
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles						
Total immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, mat. et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	149 027	121 286	27 740	28 302	(562)	(2)
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Total immobilisations corporelles	149 027	121 286	27 740	28 302	(562)	(2)
Immobilisations financières						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	4 382 965		4 382 965	113 050	4 269 915	3 777
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	17 281		17 281	17 281	0	0
Total immobilisations financières	4 400 246		4 400 246	130 331	4 269 915	3 777
ACTIF IMMOBILISE	4 549 273	121 286	4 427 986	158 633	4 269 353	2 691
Créances						
Avances et acomptes versés sur commandes	3 410		3 410	169 738	(166 328)	(98)
Créances clients et comptes rattachés	1 479 914	430 062	1 049 852	799 139	250 713	31
Autres créances	633 662		633 662	824 640	(190 978)	(23)
<i>Dont comptes courants débiteurs</i>			<i>159 695</i>	<i>0</i>	<i>159 695</i>	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Total des créances	2 116 985	430 062	1 686 923	1 793 517	(106 594)	(6)
Disponibilités et divers						
Valeurs mobilières dont actions propres :						
Disponibilités	1 191 432		1 191 432	2 174 822	(983 390)	(45)
Total disponibilités et divers	1 191 432		1 191 432	2 174 822	(983 390)	(45)
ACTIF CIRCULANT	3 313 897	430 062	2 883 835	3 978 615	(1 091 780)	(28)
Comptes de régularisation						
Charges constatées d'avance	5 479		5 479	10 276	(4 797)	(47)
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Ecart de conversion actif						
TOTAL GENERAL	7 863 170	551 348	7 311 821	4 137 248	3 174 573	77

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

2. Bilan Passif 2021

En €	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020	Variation en K€	Variation en %
Situation nette				
Capital social ou individuel Dont versé : 37 000	37 000	37 000	0	0
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	28 003	28 003	0	0
Écarts de réévaluation				
Réserve légale	3 700	3 700	0	0
Réserves réglementées				
Autres réserves	46 800	46 800	0	0
Report à nouveau	(1 425 070)	(1 014 609)	(410 461)	(40)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(485 769)	(410 462)	(75 307)	(18)
Total situation nette	(1 795 336)	(1 309 568)	(485 768)	(37)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	(1 795 336)	(1 309 568)	(485 768)	(37)
Provisions pour risques	210 455	253 651	(43 196)	(17)
Provisions pour charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	210 455	253 651	(43 196)	(17)
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Concours bancaires courants et découverts bancaires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	137 384	270 365	(132 981)	(49)
Emprunts et dettes financières divers	5 618 497	3 731 780	1 886 717	51
<i>Dont comptes courants créditeurs</i>	<i>5 614 260</i>	<i>3 727 543</i>	<i>1 886 717</i>	<i>51</i>
Autres dettes financières				
Total dettes financières	5 755 881	4 002 145	1 753 736	44
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 558	115 672	(51 114)	(44)
Dettes fiscales et sociales	869 855	904 957	(35 102)	(4)
Total dettes d'exploitation	934 413	1 020 629	(86 216)	(8)
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 789 774		1 789 774	
Autres dettes	416 635	170 390	246 245	145
Total dettes diverses	2 206 409	170 390	2 036 019	1 195
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	8 896 703	5 193 164	3 703 539	71
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL	7 311 821	4 137 247	3 174 574	77

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

3. Compte de résultat 2021

En €	TOTAL N 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020	Variation en K€	Variation en %
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	4 040 589	3 825 390	215 199	6
Indemnités et subventions d'exploitation	78 211	103 629	(25 418)	(25)
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	137 394	39 236	98 158	250
Production immobilisée				
Autres produits	219	16 326	(16 107)	(99)
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 256 413	3 984 581	271 832	7
Achat de marchandises	600	18 908	(18 308)	(97)
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes	795 501	632 830	162 671	26
Impôts, taxes et assimilés	99 248	102 095	(2 847)	(3)
Rémunérations	3 093 370	3 066 963	26 407	1
Charges sociales	404 203	429 162	(24 959)	(6)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	13 260	14 135	(875)	(6)
Dotations aux provisions	252 584	135 208	117 376	87
Autres charges d'exploitation	75 110	28 651	46 459	162
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 733 877	4 427 952	305 925	7
RESULTAT D'EXPLOITATION	(477 464)	(443 371)	(34 093)	(8)
Produits financiers				
Produits financiers de participations	61 150		61 150	
Autres intérêts et produits assimilés	574		574	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers	61 724		61 724	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	59 958	36 613	23 345	64
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières	59 958	36 613	23 345	64
RESULTAT FINANCIER	1 766	(36 613)	38 379	105
RESULTAT COURANT	(475 698)	(479 984)	4 286	1
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	111 036	50 494	60 542	120
Produits des cessions d'éléments d'actif				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges	51 875	101 138	(49 263)	(49)
Total des produits exceptionnels	162 911	151 632	11 279	7
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	164 304	82 110	82 194	100
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	8 678		8 678	
Total des charges exceptionnelles	172 982	82 110	90 782	111
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(10 071)	69 522	(79 593)	(114)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	4 481 048	4 136 213	344 835	8
TOTAL DES CHARGES	4 966 817	4 546 675	420 142	9
BENEFICE ou PERTE	(485 769)	(410 462)	(75 307)	(18)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Chiffres clés-

▪ Durée de l'exercice :	12 mois
▪ Total du Bilan :	7 311 821 €
▪ Chiffre d'affaires :	4 040 589 €
▪ Résultat avant répartition :	(485 769) €

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1. Faits majeurs

L'exercice 2021 présente une hausse de l'activité de 6 % soit +215 199 € par rapport à 2020.

L'épidémie de COVID 19 qui touche actuellement le monde s'est déclarée en janvier 2020. En France, les mesures sanitaires et économiques destinées à faire face à cette épidémie ont été reconduites pour 2021.

Sur cette année 2021, la société se trouve impactée de la manière suivante :

- Télétravail pour une partie du personnel administratif

La situation financière de notre société avant la crise actuelle conjuguée aux mesures mises en œuvre, tant pour assurer la continuité de nos activités que pour amortir les effets de cette crise, permettent d'assurer la continuité d'exploitation de notre société

En dépit de cette crise, AAD France Présence a investi avec l'acquisition de la société HANDI'HOME (janvier 2021) et Le Bérard (novembre 2021).

2. Evènements postérieurs à la clôture

Par ailleurs, courant 2022, AAD France Présence va connaître une évolution de son périmètre avec l'acquisition du fonds de commerce AG+.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie réelle :

Installations générales	5 et 10 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Aucun amortissement dégressif ou exceptionnel n'est pratiqué.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

3.2. Immobilisations financières et comptes courants

Les titres de participation ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une provision pour dépréciation des titres et des comptes courants associés est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable à la clôture.

3.3. Créances et valeurs mobilières de placement

Les créances et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation ou pour risques et charges au cas par cas est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.4. Identité de la société consolidante

La SAS Financière Oui Care, située au 85 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans, est la société mère du groupe Oui Care. Le groupe Oui Care atteint les seuils d'obligation de consolidation et établit à cet effet des comptes consolidés au sein de Financière Oui Care.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

4. Explications de certains postes du bilan

4.1. Immobilisations

En €	Valeur brute Début exercice 01/01/2021	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements de poste à poste	Diminutions par virement de poste à poste	Diminution par cessions ou mises hors service	Valeur brute Fin d'exercice 31/12/2021
Immobilisations incorporelles						
Frais d'étab. et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Total des immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Installations générales, agencements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels						
Installations générales, agencements aménagement divers	44 972		7 114			52 086
Matériel de transport						
Matériel de bureau et mobilier informatique	91 356		5 585			96 941
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Total des immobilisations corporelles	136 328		12 699			149 027
Immobilisations financières						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	113 050		4 269 915			4 382 965
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	17 281					17 281
Total des immobilisations financières	130 331		4 269 915			4 400 246
TOTAL GENERAL	266 659		4 282 614			4 549 273

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

4.2. Amortissements

En €	Montant K€ 01/01/2021	Augmentations	Diminutions	Montant K€ 31/12/2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'étab., de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements, aménagements	35 769	3 661		39 430
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	72 258	9 598		81 856
Total des immobilisations corporelles	108 027	13 259		121 286
Immobilisations financières				
Autres participations				
Total des immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	108 027	13 259		121 286

4.3. Titres de participation

- Mouvements 2021 -

Composition	Montant	
Titres de participation et Actions au 31/12/2021	113 050	
HANDI'HOME	3 738 734	Rachat
LE BERARD	531 181	Rachat
Titres de participation et Actions au 31/12/2021	4 382 965	

Les autres immobilisations financières sont composées de cautions sur des loyers pour 17 K€.

- Postes du bilan et du compte de résultat relatifs aux entreprises liées -

Il n'y a pas d'opérations avec les parties liées dans ce groupe autres que celles avec les filiales détentrices ou détenues à 100% par la société AAD France PRESENCE, et pour lesquelles l'ensemble des informations sont déjà présentes dans cette annexe.

Société : AAD FRANCE PRESENCE
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Par ailleurs, nous assurons que les transactions avec les filiales sont toutes effectuées dans des conditions normales de marché.

- Filiales et participations -

Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote % du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
AAD FRANCE PRESENCE PARIS	-11 500 €	-29 567 €	100,00%	113 050 €	224 704 €	-60 849 €	0 €
HANDI HOME	-7 500 €	-28 045 €	100,00%	3 738 734 €	2 344 014 €	218 524 €	0 €
LE BERARD	-129 434 €	-3 298 €	100,00%	531 181 €	811 843 €	-50 061 €	0 €
31/12/2021	-148 434 €	-60 909 €		4 382 965 €	3 380 561 €	107 615 €	0 €

4.4. Etat des échéances des créances et des dettes

- Etat des Créances -

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	17 281		17 281
Total Actif immobilisé	17 281		17 281
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	71 291		71 291
Autres créances clients	1 408 623	1 408 623	
Fournisseurs divers			
Personnel et comptes rattachés	18 578	18 578	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 001	77 001	
Etat - Impôts sur les bénéfices			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	3 803	3 803	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	23	23	
Etat - Divers	326 799	326 799	
Groupe et associés	159 693		159 693
<i>Dont comptes courants créditeurs</i>	<i>159 693</i>		<i>159 693</i>
Débiteurs divers	47 764	47 764	
Total Actif circulant	2 113 575	1 882 592	159 693
Charges constatées d'avance	5 479	5 479	
TOTAL DES CREANCES	2 136 336	1 888 071	248 265

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- État des Dettes -

En €	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- A 1 an maximum à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	137 384		137 384	
Emprunts et dettes financières divers	4 237	4 237		
Fournisseurs et comptes rattachés	64 558	64 558		
Personnel et comptes rattachés	445 052	445 052		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	395 555	395 555		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	26 268	26 268		
Autres impôts, taxes et assimilés	2 980	2 980		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 789 774	1 789 774		
Groupe et associés	5 614 260		5 614 260	
<i>Dont comptes courants créditeurs</i>	<i>5 614 260</i>		<i>5 614 260</i>	
Autres dettes	416 635	416 635		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	8 896 703	3 145 059	5 751 644	

La dette « Groupe et associés » correspond en intégralité au compte courant créateur existant entre Financière Oui Care et AAD France PRESENCE de 5 614K€.

La créance « Groupe et associés » correspond en intégralité aux comptes courants débiteurs existants entre les filiales et AAD France PRESENCE de 160K€.

4.5. Détail de certains postes du bilan

- Charges constatées d'avance -

En €	31/12/2021
VILLE DE LIBOURNE	222
NUMANIS	208
HANDEO	288
CCA-L SCI HOPPY-LOYER 01/06/2021->01/06/2022	4 760
TOTAL	5 479

Produits à recevoir -

En €	31/12/2021
Contrats alternants 2021 - Subventions à recevoir	5 333
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi	324 907
TOTAL	330 240

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

- Charges à payer -

En €	31/12/2021
NDF	878
Groupe (ASAP, O2 Développement)	42 069
Provision congés payés	258 862
Charges de personnel	4 336
Charges sur provision congés payés	34 165
Organismes sociaux	1 607
Taxes (CVAE, TVS, ...)	(1 892)
TOTAL	340 025

4.6. Capital

Le capital est composé de 1000 actions d'une valeur nominale de 37 € (valeur nominale inchangée au cours de l'exercice).

4.7. Tableau de variation des capitaux propres

En €	01/01/2021	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2021
Capital social ou individuel	37 000						37 000
Primes d'émission	28 003						28 003
Prime de conversion d'obligations							
Réserve légale	3 700						3 700
Autres réserves	46 800						46 800
Réserves facultative							
Report à nouveau	(1 014 609)			(410 462)			(1 425 070)
Résultat de l'exercice	(410 462)			410 462		(485 769)	(485 769)
Dividendes versés							
Total capitaux propres	(1 309 568)			0		(485 769)	(1 795 336)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

4.8. Provisions pour risques et charges

Le montant des provisions de 210 455€ est dédié à couvrir des litiges prud'homaux en cours et le risque de perte des créances clients sur les années antérieures.

Nous constatons en 2021 une baisse de (43 196)€ :

- Litiges prud'homaux : une dotation de 2 200 €
- Pertes sur Créances clients : une reprise de 45 397€ sur les provisions sur les clients Organismes Financeurs portant le total des pertes sur Créances clients à 208 255€

4.9. Compte de résultat

Résultat d'exploitation :

Au 31/12/2021, l'activité des 10 établissements d'Aix, Aix-Les Bains, Annecy, Bordeaux, Chambéry, Grenoble, Libourne, Lyon, Marseille et Voiron a généré un résultat d'exploitation négatif de (477 464)€ contre (443 371)€ en 2020, soit une baisse de 8%.

Résultat financier :

Le résultat financier est bénéficiaire de 1 766€. Il se compose d'un solde lié aux intérêts sur les comptes courants avec le groupe de (59K)€, et de dividendes perçus pour 61K€.

Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel est déficitaire à hauteur de (10 071)€. Ce montant est composé d'un solde lié aux produits et charges sur exercices antérieurs pour (53) K€, d'un solde sur provisions clients de 45 K€, et d'une dotation aux provisions prud'homale pour (2) K€.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

5. Informations hors bilan

5.1. Effectifs (ETP)

- Effectif moyen -

	Effectif moyen salarié	
	2021	2020
ETP	150	139
Total	150	139

5.2. Engagements hors bilan – Indemnité de départ à la retraite

IDR - Montant non provisionné -

	2021	2020
Employés	29 219	26 113
Cadres	993	2 174
Total	30 212	28 287

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de départ à la retraite sont :

- Taux d'actualisation : 0,9 %
- Taux d'évolution des salaires : 1 %
- Convention collective : Bureaux d'études techniques – départ 65 ans
- Age départ en retraite : 65 ans
- Taux de rotation des salariés : Faible
- Cadres : Taux de charges sociales : 44 %
- Non cadres : Taux de charges sociales : 21 %

5.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires s'élèvent au titre de l'exercice 2021 à 6 000€.